

RAPPORTS

Service
Climat
Énergie
Aménagement
Logement

Division
Climat
Air
Énergie
Construction

Mai 2017

Demande d'autorisation unique ICPE

Extension de l'unité de méthanisation

GAEC des Friches

Saint-Nicolas-du-Tertre (56)

2ème Complétude du dossier et consultations



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Affaire suivie par

Jocelyne Fournel - SCEAL/CAEC

Tél. : 02 99 33 45 37 / Fax : 02 99 33 42 73

Courriel : jocelyne.fournel@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Jocelyne Fournel - SCEAL / CAEC

Relecteur

Bérangère Galindo - SCEAL / CAEC

SOMMAIRE

1 - 2ÈME RÉGULARITÉ DU DOSSIER.....	4
2 - CONSULTATIONS À EFFECTUER AU TITRE DU CODE DE L'ÉNERGIE.....	4

1 - 2ème régularité du dossier suite aux compléments

Lors de l'instruction de la régularité du dossier en janvier 2017, il avait été constaté l'absence de la matérialisation des ouvrages électriques, alors qu'il y avait production d'électricité. L'instructeur du service SCEAL était donc dans l'incapacité de confirmer que la demande d'autorisation unique ne devait ou pas comporter la partie approbation du Projet d'Ouvrage électrique privé (lignes et poste de livraison)

Les réponses apportées dans le cadre du complément de dossier montre que l'ensemble de ces équipements sont sur la même unité foncière et ne traverse pas le domaine public.

Conclusion : Le dossier n'est pas soumis à la procédure d'approbation du projet d'ouvrage du code de l'énergie.

2 - Consultations à effectuer au titre du code de l'énergie

Néant.

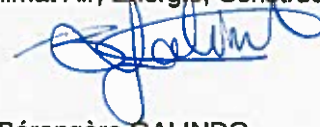
Rennes le 05/05/2017

Proposé par,
Le Chargé de mission



Jocelyne FOURNEL

Validé par
L'adjointe au chef de la
Division Climat Air, Énergie, Construction



Bérangère GALINDO